Réf. Farde e-Assemblées : 2496351

N° OJ : **51**

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/12/2022

Objet : Tourisme.- Asbl "Brussels Major Events".- Subsides.- Montant total : 130.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 130.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2022, à l'attention de l'asbl "Brussels Major Events" et réparti comme suit:

- 30.000,00 EUR pour l'organisation de l'événement "Son et Lumière" 2022;
- 100.000,00 EUR pour complément de fonctionnement.

Annexes :